



58^e session régulière du Conseil des droits de l'homme

Point 2: Débat général mise à jour globale par le HC

3 mars

Intervention prononcée par Caritas Internationalis

Nous exprimons notre profonde inquiétude face à l'aggravation de la crise sécuritaire et humanitaire dans l'est de la RDC qui risque de s'étendre à l'ensemble du pays et de la région si rien n'est fait.

Le pillage des fournitures humanitaires, la fermeture des aéroports de Goma et de Bukavu, ainsi que l'insécurité sur les principaux axes routiers, ont rendu l'accès à l'aide humanitaire très difficile.

Les coupes généralisées de l'aide internationale entraînent un manque de ressources chronique qui laisse l'accès à l'alimentation, à la santé et à l'hébergement gravement insuffisants. Malgré ces défis, les acteurs locaux, y compris les Églises locales, continuent à fournir une aide essentielle aux populations affectées et à œuvrer pour le retour de la paix. Elles doivent impérativement être soutenues.

Le retour massif, dans la plupart des cas forcé, des personnes en situation de déplacement autour de Goma et Kalehe manque de coordination et de planification, laissant les populations les plus vulnérables dans une précarité accrue.

Les violences sexuelles ont fortement augmenté, alors que les structures médicales ne disposent pas des ressources humaines, matérielles et financières suffisantes pour fournir une réponse d'urgence aux survivants. En outre, l'absence de stocks d'antirétroviraux et de soutien médical expose les survivants à des risques accrus sur le long terme.

Les jeunes et les enfants sont exposés à l'enrôlement forcé dans des groupes armés et privé de l'accès à l'éducation en raison de la fermeture prolongée des écoles. Cela augmente leur vulnérabilité à l'exploitation et à la violence.

En conséquence, nous demandons :

1. Un accès humanitaire immédiat, durable et sans entrave via des couloirs sécurisés
2. L'allocation des ressources matérielles et financières à la hauteur des besoins des populations affectées
3. La protection des personnes en situation de déplacement interne, en assurant un retour volontaire et sécurisé en application de la Convention de Kampala et des Principes directeurs pertinents
4. De prévenir l'exploitation et l'enrôlement forcé des jeunes et des enfants, et garantir l'accès à l'éducation, en réouvrant les écoles dans un cadre sécurisé

5. Cesser les hostilités et poursuivre le dialogue inclusif en vue d'une résolution pacifique du conflit